



5^{ème} Course de Côte de LA BROQUE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

21, 22 et 23 juin 2002

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

SOMMAIRE

- ARTICLE 1p - ORGANISATION DE LA COURSE
- ARTICLE 2p - ASSURANCES
- ARTICLE 3p - CONCURRENTS et PILOTES
- ARTICLE 4p - VEHICULES et EQUIPEMENTS
- ARTICLE 5p - PUBLICITÉS
- ARTICLE 6p - SITES ET INFRASTRUCTURES
- ARTICLE 7p - DEROULEMENT de l'EPREUVE
- ARTICLE 8p - PENALITÉS
- ARTICLE 9p - CLASSEMENTS
- ARTICLE 10p - PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE CLUB D'ALSACE et DU RHIN organise les 21, 22 et 23 juin 2002, avec le concours des communes de LA BROQUE/FRECONRUPT et de SCHIRMECK, sous le patronage de l'AUTOMOBILE CLUB ALSACE VOSGES BELFORT et des Assurances AGF une épreuve automobile dénommée :

5^{ème} COURSE DE CÔTE DE LA BROQUE

Cette épreuve compte pour le CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE, la COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE 1^{ère} DIVISION, le CHALLENGE ESPOIRS DE LA MONTAGNE 2002, le Championnat du Comité Régional LORRAINE ALSACE des Courses de Côtes et le Championnat d'ALSACE des conducteurs, Challenge BOLLECKER.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional « Lorraine-Alsace » sous le numéro **9** en date du **22 mars 2002**, et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro **109** en date du **15 avril 2002**.

Article 1p - Organisation de la course

Article 1.1p - Officiels :

		Licence
Observateur FFSA	Mme Josette MARTIN	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Guy PRADEAU	n° 2177 / 0503
Commissaires Sportifs	Mlle Simone SCHLEIMER	n° 001 ACL
	M. Jean-Claude WILLENBUCHER	n° 2915 / 0319
Secrétaire du Collège	Mme Cathy DEGERMANN	n° 27337 / 0319
Directeur de Course :	M. Christian MAIROT	n° 1707 / 0307
Directeurs de Course Adjoints :	M. Serge MISTRIS	n° 5945 / 0317

Commissaire Technique responsable:	M. Christian BONIN	n° 1188 / 0318 "A"
Commissaires Techniques adjoints :	M. Hervé CUNY	n° 33001/ 0312
	M. Francis HOUZELOT	n° 1295 / 0313
	M. René KALCK	n° 1741 / 0319
	M. Denis DERCHE	n° 33547 / 0319
Juges de faits :	Tous les officiels de l'épreuve.	
Médecin responsable :	Dr Marie-Antoinette JACQUE	n° 32753 / 0319
Chargé de la mise en place de la sécurité :	M. Guy HELLER	n° 111132 / 0319
Chargés des relations avec les concurrents:	M. Bernard DELLENBACH	n° 10854 / 0319
	Mme Anne-Catherine SCHWENGER	n° 11415 / 0319
Secrétariat :	Mlle BURGARD Patricia	n°120461/0319
	Mlle HARTL Danièle	n° 27116 / 0319
Chargés de presse :	M. Bernard DELATTRE	
	Mme Claude SCHWANGER	n°38849 / 0319
Chargé des Commissaires de route :	M. Dominique WEHRMULLER	n° 2034 / 0319
	1 rue de la Charrue 67300 SCHILTIGHEIM	
Chronométreurs :	M. Daniel BLANQUIN	n° 1941 / 0319
	M. Louis BABLON	n° 24981/ 0305
	Mme Francine BLANQUIN	n° 1945 / 0319
	M. Hans SCHNEIDER	n° 8173 / 0319
Chargé de la publicité :	Mme Yvette WANTZ	n°1598 / 0319

Article 1.2p - Horaires :

Clôture des engagements	le 17 juin 2002 à 24 heures.
Publication de la liste des engagés	le 19 juin 2002
Vérifications administratives	le samedi 22 juin 2002 de 07h15 à 10h30 à la Salle polyvalente de LA BROQUE
Vérifications techniques	le samedi 22 juin 2002 de 07h30 à 10h30 aux ateliers municipaux de LA BROQUE
Vérifications facultatives (administratives+techniques)	le vendredi 21 juin 2002 de 18h00 à 20h00
<u>Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais</u>	le samedi 22 juin 2002 à 11h45
Essais non chronométrés	le samedi 22 juin 2002 de 13h00 à 14h30 le dimanche 23 juin 2002 de 08h30 à 09h00 (sous conditions)
Essais chronométrés	le samedi 22 juin 2002 de 14h45 à 18h30.
Briefing des pilotes et des chefs de poste	le samedi 22 juin à 19h30 à la Salle polyvalente de LA BROQUE
<u>Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course</u>	le samedi 22 juin 2002 à 20h00, aux Ateliers Municipaux, avec les ordres de départ pour les 3 montées de course série A et les 3 montées de course série B.

Course :

1^{ère} montée le dimanche 23 juin 2002 de 10h00 à 12h00
2^{ème} montée le dimanche 23 juin 2002 de 13h30 à 15h00
3^{ème} montée le dimanche 23 juin 2002 de 15h30 à 17h00
Podium "Remise des prix" le dimanche 23 juin 2002 à 17h30.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires à 17h00 heures, au parc fermé d'arrivée et au tableau d'affichage officiel.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office) aux Etablissements OBERLIN 102 rue du Général de Gaulle 671300 LA BROQUE

Les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès seront envoyés aux concurrents.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le samedi 22 juin 2002 à 09h30, à la Salle Polyvalente de LA BROQUE
Réunion 2 : le samedi 22 juin 2002 à 18h30, à la Salle Polyvalente de LA BROQUE
Réunion 3 : le dimanche 23 juin 2002 à 17h00 heures, à la Salle Polyvalente de LA BROQUE

Article 1.3p - Vérifications :

Les vérifications administratives auront lieu à la Salle Polyvalente de LA BROQUE (Club House) de 7h15 à 10h30, le samedi 22 juin.

Les vérifications techniques auront lieu au parc concurrents des ateliers municipaux de LA BROQUE de 07h30 à 10h30, le samedi 22 juin.

Une séance de vérifications facultative aura lieu au même endroit le vendredi 21 juin 2002 de 18h00 à 20h00. Les concurrents pourront se présenter librement à cette séance avant l'heure limite de 20h00. Ceux qui seront reconnus conformes au cours de cette séance n'auront plus à se présenter aux vérifications du samedi matin.

Les concurrents seront tenus de présenter leur fiche d'homologation. Les concurrents français devront en outre présenter le passeport technique de leurs véhicules.

Des convocations individuelles seront adressées aux concurrents. **Ils devront se présenter aux vérifications administratives, au plus tard à l'heure mentionnée sur leur convocation**, avec leur véhicule de course dans un parfait état de propreté. Tout retard sera sanctionné selon la réglementation générale.

HORAIRES :

- 7h15 - 8h00** voitures des groupes **F3, FR, et D/E.**
- 8h00 - 8h30** voitures des groupes **CN et C3.**
- 8h30 - 9h00** voitures des groupes **A, FA, et GT, ST**
- 9h00 - 9h45** voitures des groupes **N, FN et Diesel.**
- 9h45 - 10h30** voitures des groupes **F, FS, H, S, LI, LU, DN, DA, IS**

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage E. MARQUES, 15 rue des jardins à 67570 ROTHAU,

Tél. 03 88 97 02 08. Tarif horaire de la main-d'œuvre **40 €**

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit 10h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 22 juin 2002 à 09h30.

Pesage des véhicules : au parc concurrent, ateliers municipaux de LA BROQUE. Ce pesage sera libre et opérationnel dès vendredi soir.

Article 1.5p - Dispositions particulières :

1.5.1p Lors de leurs déplacements entre les parcs concurrents et la zone de départ, les concurrents seront sous escorte. Ils devront évoluer à vitesse réduite (30 km/h) et devront respecter le code de la route, ainsi que la signalisation en place. Cette mesure concerne également les mécaniciens et accompagnateurs qui se déplaceraient en motocyclette, en mini-moto, ou par tout autre moyen de locomotion (port du casque).

Lors de ces mêmes déplacements qui se feront sur route ouverte, il est interdit aux concurrents zigzaguer, d'accélérer puis freiner brutalement, ainsi que d'effectuer toute manœuvre pouvant présenter un danger. Des juges de faits seront nommés.

1.5.2p Il est interdit aux concurrents de quitter le parc d'ARRIVEE (HAUT), même à pied, pour se rendre vers le chronométrage de la ligne d'arrivée. Pour leur éviter ce déplacement un tableau d'affichage des temps sera installé en début de parc haut, ce tableau servira également pour l'affichage des résultats officiels en fin de course.

1.5.3p **Les reconnaissances sont interdites** en dehors des horaires prévus pour les essais précisés dans le présent règlement particulier, et notamment le samedi 22 juin 2002 de 7H00 à 13H00. Les infractions seront soumises au Collège des Commissaires Sportifs qui décidera de la sanction à appliquer : pénalité et/ou refus de départ. Des **juges de fait** seront nommés à cet effet.

1.5.4p **Toute action promotionnelle, commerciale, de relations publiques, ou toute opération analogue sur le site ou aux alentours, de la part des participants, de leurs partenaires, ou de leurs sponsors ou de quelque organisme que ce soit, devra faire l'objet d'un accord écrit avec l'organisateur !**

Article 2p - Assurances

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous :

Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

Article 3p - Concurrents et pilotes

Article 3.1p - Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASACAR – 5 avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG Tél. +33 (0) 3 88 25 63 50, Fax +33 (0) 3 88 25 80 76

jusqu'au **lundi 17 juin 2002 minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à **320 €** et réduits à **160 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. **Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.**

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Championnat de France de la Montagne :

Les concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne sont inscrits d'office à chacune des épreuves comptant pour ce Championnat et, sont ~~en~~us d'y participer. Ils devront cependant remplir et signer le bulletin d'inscription particulier à chacune de ces

épreuves. Si pour une raison de force majeure, un de ces concurrents ne pouvait pas participer à l'une des épreuves du CFM, il devra signifier son forfait dans les délais comme tout autre concurrent. L'appréciation de cette "force majeure" est laissée à la Commission des Courses de Côte de la FFSA.

Article 4p - Voitures et équipements

Article 4.1p - Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 200.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. (Voir tableau épreuves).

Sont admis en plus, avec 1 classement séparé : les groupes suivants : LGT, LI, LU, H, S et IS.

DEFINITION DES GROUPES "LGT" "LI" et "LU"

Se reporter à la réglementation de l'ASN du Luxembourg. Ces groupes sont réservés aux licenciés luxembourgeois.

DEFINITION DES GROUPES "H"

Se reporter à la réglementation de l'ASN d'Allemagne. Ces groupes sont réservés aux licenciés allemands.

DEFINITION DES GROUPES "S"

Se reporter à la réglementation de l'ASN de Belgique. Ces groupes sont réservés aux licenciés belges.

DEFINITION DES GROUPES "IS"

Se reporter à la réglementation de l'ASN de Suisse. Ce groupe est réservé aux licenciés de l'ACS.

Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques - Equipements : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article 4.3p - Numéros de course : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article 4.4p – Mesures et dispositifs de sécurité : Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

Article 5p - Publicités :

- **Publicité obligatoire (non rachetable)**

"AUTOMOBILE CLUB ALSACE VOSGES BELFORT"

⇒ Une surface de 50 X 14 cm au-dessus de chaque numéro de portière. Ou deux surfaces de 50 X 7 cm au-dessus de chaque numéro de portière.

"CAISSE D'EPARGNE"

⇒ Une surface de 50 X 14 cm au-dessus de chaque numéro de portière. Ou deux surfaces de 50 X 7 cm au-dessous de chaque numéro de portière.

⇒ En cas d'impossibilité, (monoplace par exemple), la ou les surfaces seront placées à proximité immédiate des numéros le plus verticalement possible.

⇒ Une surface de 43 X 21 cm qui sera précisée par un additif

- **Publicité optionnelle : "AGF"**

⇒ Pour les voitures " fermées ", 2 bandeaux de 25 X 10 cm apposés de chaque côté du haut du pare-brise.

⇒ Pour les autres voitures, les deux bandeaux de 25 X 10 cm devront être apposés sur la partie du capot avant la plus rapprochée du conducteur, et perpendiculairement à l'axe longitudinal de la voiture.

Article 6p - Sites et infrastructures :

Article 6.1p - Parcours :

La Course de Côte de LA BROQUE SCHIRMECK a le parcours suivant :

Départ : sur le CD 126 dans LA BROQUE

Arrivée : sur le CD 126, 800 m avant FRECONRUPT

Pente moyenne : 8.7 %

Longueur du parcours : 2446 mètres

Modalités de retour au départ : Après leur montée, les concurrents se regrouperont dans le parc ARRIVÉE, situé sur le CD 126, et regagneront le départ sur ordre du Directeur de Course et escortés par un de ses adjoints, en redescendant par l'itinéraire de la Course.

Parc départ : sur le CD 126 dans le village de LA BROQUE, depuis 500 m avant le départ

Parc arrivée : sur le CD 126, 200 m après l'arrivée, jusqu'à l'entrée de FRECONRUPT

La course se déroulera en 3 montées/manches

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

NB : Entre le Parc Concurrents et le départ ainsi que pour le retour au Parc Concurrents, les participants circuleront en convoi sous escorte et à allure réduite.

Article 6.2p - Route de Course : Sur le CD 126 dans LA BROQUE jusqu'à FRECONRUPT.

Article 6.3p - Pré-grille : Pré-grille : sur le CD 126 dans LA BROQUE.

Article 6.4p - Signalisation : Voir réglementation générale des courses de côtes.

Article 6.5p - Parc Concurrent :

Le parc concurrents sera situé à LA BROQUE aux ateliers municipaux.

Le parc concurrents sera accessible à partir de 14h00 heures, le vendredi 21 juin 2002

Les remorques devront être garées sur ordre du responsable des parcs aux ateliers municipaux.

Article 6.6p - Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé : Etablissements OBERLIN, 102 rue du Général de Gaulle à LA BROQUE.

Article 6.7p - Tableaux d'affichage :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications aux ateliers municipaux de LA BROQUE.
- pendant les essais et la course au parc départ situé aux ateliers municipaux de LA BROQUE
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée aux Etablissements OBERLIN et aux ateliers municipaux de LA BROQUE

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p - Permanence :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra : aux Ateliers Municipaux, le samedi 22 juin 2002 et le dimanche 23 juin 2002 de 08h00 à 19h00. Téléphone permanence n° **03.88.97.27.00**

Centre de secours le plus proche : SCHIRMECK – Faubourg St. Sébastien – Tél. **18**

Article 7p - Déroulement de l'épreuve :

Article 7.1p - Essais :

- Essais non chronométrés facultatifs : le samedi 22 juin de 13h00 à 14h30. Les concurrents désirant participer à cette séance devront se présenter en pré-grille dans l'ordre prévu à l'art. 7.3 de la réglementation générale et au plus tard à 14h15. Essais non chronométrés le dimanche 23 juin 2002 de 08h30 à 09h00 : cette séance est réservée aux concurrents, qui pour une raison dûment constatée, et acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs, n'auraient pu effectuer au moins un essai "de bout en bout" lors des séances du samedi 22 juin. Les concurrents désirant participer à cette séance d'essais devront en informer la Direction de Course le samedi 22 juin avant 18h30, et se présenter en pré-grille avec leur véhicule en ordre de marche avant 8h00 dernier délai.
- Essais chronométrés le samedi 22 juin 2002 de 14h45 à 18h30 2 montées. Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement de l'ordre des départs des séries A et B.

Aucun essai ne sera toléré en dehors des heures fixées au présent règlement particulier. Tous les concurrents sont obligatoirement tenus de prendre part au moins à une séance d'essais, et d'avoir effectué un parcours, chronométré ou non, au cours des essais prévus par le règlement particulier, et ce de "Bout en Bout".

Article 7.2p - Conférence aux pilotes (briefing) :

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu aux Ateliers Municipaux, le 30 juin 2002 à 19h30.

La présence de tous les pilotes et des chefs de poste y est obligatoire.

Article 7.3p - Course :

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et/ou du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité.

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes des monoplaces et biplaces, et est recommandé aux pilotes de voitures de tourisme.

De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet du retour.

Toutes infractions à ces dispositions pourra entraîner des pénalisations de la part des commissaires sportifs.

1^{ère} montée Série B le dimanche 23 juin 2002 de 10h00 à 11h00 - Série A le dimanche 23 juin 2002 de 11h15 à 12h00

2^{ème} montée Série B le dimanche 23 juin 2002 de 13h30 à 14h15 - Série A le dimanche 23 juin 2002 de 14h30 à 15h15

3^{ème} montée Série B le dimanche 23 juin 2002 de 15h30 à 16h15 - Série A le dimanche 23 juin 2002 de 16h15 à 17h00

La procédure de départ sera commandée par le système des feux tricolores.

Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques :

Echauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L'utilisation de couvertures chauffantes, ou tout dispositif analogue est interdite entre le parc concurrents officiel et la ligne de départ.

Article 8p - Pénalités : Voir réglementation standard des courses de côtes et slaloms

Article 9p - Classements

Le classement s'effectuera en tenant compte du **meilleur temps réalisé sur une montée.**

Les classements provisoires seront affichés à l'issue de la 3^{ème} montée de course à 17h00, aux Etablissements OBERLIN et, seront établis de la façon suivante :

Championnat de France de la Montagne :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement « tous pilotes » pour les groupes C3/CN et DE confondus (série A).
- 1 classement « tous pilotes » pour les groupes F/F2000 + Diesel + N/FN + A/FA + ST/SP + GT confondus (série B).
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Coupe de France de la Montagne :

- 1 classement général sans les pilotes prioritaires
- 1 classement pour chacun des groupes sans les pilotes prioritaires.
- 1 classement par classe sans les pilotes prioritaires.

Article 10p - Prix

Article 10.1p - Trophées : Néant

Article 10.2p - Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Prix au SCRATCH "CHAMPIONNAT DE FRANCE"					
Place	SCRATCH	CAT. 1	CAT. 2	CAT. 3	TOTAL
1er	500 €	300 €	300 €	300 €	1400 €
2°	350 €	200 €	200 €	200 €	950 €
3°	200 €	150 €	150 €	150 €	650 €
4°	150 €	100 €	100 €	100 €	450 €
5°	100 €	100 €	100 €	100 €	400 €
6°	100 €	-	-	-	100 €
7°	100 €	-	-	-	100 €
8°	100 €	-	-	-	100 €
9°	100 €	-	-	-	100 €
10°	100 €	-	-	-	100 €
	1800 €	850 €	850 €	850 €	4350 €
1ère DAME	150 €				150 €
RECORD	150 €	-	-	-	150 €
TOTAL	2100 €	850 €	850 €	850 €	4650 €

Cat. 1 = groupes D/E, CN/C3

Cat. 2 = groupes N/FN, A/FA, ST/SP, GT

Cat. 3 = groupes F/F2000, H, S etc ...

Place	Gr. hors CFM H, S, etc ... confondus	Groupes "CHAMPIONNAT DE FRANCE"								TOTAL	
		Gr. F/F2000	Gr. Diesel	Gr. N/FN	Gr. A/FA	Gr. ST/SP	Gr. GT	Gr. C3/CN	Gr. D/E		
1er	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €	2880 €
TOTAL	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €	2880 €

Place		Prix aux Groupes "COUPE DE FRANCE"							TOTAL
		Gr. F/F2000	Gr. N/FN	Gr. A/FA	Gr. ST	Gr. GT	Gr. C3/CN	Gr. D/E	
1er	-	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €	1120 €

TOTAL		160 €	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €	1120 €
-------	--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--------

Prix à la Classe					
Place	1 à 4 part.	5 à 7 part.	8 à 13 part.	14 à 20 part.	+ de 20 part.
1er	80 €	160 €	160 €	160 €	230 €
2°	-	-	80 €	80 €	130 €
3°	-	-	-	50 €	80 €
4°	-	-	-	-	70 €
5°	-	-	-	-	50 €
TOTAL	80 €	160 €	240 €	290 €	560 €

SOIT 290 € x 38 = 11020 €

MONTANT TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES 19 670 € - Les prix sont cumulables.

Article 10.3p - Coupes : Il sera attribué un minimum de 40 coupes de la façon suivante :

SCRATCH :	1 coupe au 1er	GROUPES :	1 coupe au 1er
	1 coupe au 2°	DAMES :	1 trophée à la 1ère
	1 coupe au 3°	CLASSES :	1 coupe par tranche de 6 partants

Seule la coupe la plus importante sera remise.

Il sera prévu un prix en nature pour au moins 2 commissaires tirés au sort, ou désignés par le Collège.

Article 10.4p - Podium : La remise des coupes aura lieu au Podium situé sur la côte à 17h30.

Article 10.5p - Remise des Prix et Coupes : Il n'est pas prévu de remise de prix en plus du podium.

Article 10.6p - Remise des Chèques et Palmarès : Les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès seront envoyés par la poste.

COURSE DE CÔTE VHS de LA BROQUE

Préambule :

Le pilote qui sera seul à bord doit être possesseur d'une licence adéquate en cours de validité.

La 5° Course de Côte VHS de LA BROQUE est destinée à tous ceux qui désirent participer à cette épreuve dans un cadre sportif mais sans recherche d'une vitesse maximum. Elle reprend l'ensemble de la réglementation sportive de la discipline moderne correspondante (Course de Côte) à l'exception des articles ci-dessous modifiés ou spécifiques aux Véhicules Historiques Sportifs.

ARTICLE 1

1.1. Officiels

1.2.1. Les officiels sont les officiels de la 5ème Course de Côte de LA BROQUE, délégués à l'épreuve VHS.

Directeur de Course : Délégué VHS : **Serge MISTRI**
C.R.A.C : Délégué VHS : **Anne-Catherine SCHWENGER**
Commissaire Technique : Délégué VHS : **François HOUZELOT**

Collège Commissaires Sportifs : idem Epreuve Nationale

Responsable de l'Organisation VHS : **Bernard DELLENBACH**

1.2.2. Programme Horaire

Identique à la 5ème Course de Côte de LA BROQUE. Les VHS partent avant la course des voitures modernes.

1.2.3. Les essais sont non chronométrés

Si pour des raisons exceptionnelles un conducteur ne peut pas finir au moins une montée d'essai, le Directeur de Course après accord des Commissaires Sportifs pourra néanmoins l'autoriser à participer aux montées suivantes.

1.3. Vérifications

1.3.1. Les concurrents devront obligatoirement présenter leur voiture entre 10h30 et 11h00 à l'heure qui leur sera fixée par convocation.

Les vérifications porteront sur certains organes de la voiture tels que signalisation, freins, pneus etc...

1.3.3. Le pilote devra présenter un casque homologué (N.F.).

ARTICLE 3. ENGAGEMENTS

Article 3.1p - Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASACAR – 5 avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG Tél. +33 (0) 3 88 25 63 50, Fax +33 (0) 3 88 25 80 76

jusqu'au **lundi 17 juin 2002 minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à **290 €** et réduits à **145 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. **Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.**

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Championnat de France de la Montagne :

Les concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne sont inscrits d'office à chacune des épreuves comptant pour ce Championnat et, sont tenus d'y participer. Ils devront cependant remplir et signer le bulletin d'inscription particulier à chacune de ces épreuves. Si pour une raison de force majeure, un de ces concurrents ne pouvait pas participer à l'une des épreuves du CFM, il devra

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures admises

Groupe VHS : Les véhicules admissibles sont les véhicules conformes au code de la route à la date des vérifications techniques et correspondant aux périodes A,B,C,D,E,F,G,H,I de l'annexe K de la FIA. L'organisateur peut refuser un véhicule non conforme à l'esprit de la période ou à l'aspect incorrect.

4.2. Pneumatiques

Les pneus slicks sont interdits.

4.4. Tous les véhicules devront être munis obligatoirement au minimum d'un extincteur (2 kilos). L'arceau de sécurité est recommandé. Le port d'une combinaison homologuée ou non est vivement conseillé (short, tee-shirt, bermuda, maillot de corps, interdits) durant toute la durée de l'épreuve.

ARTICLE 5. PUBLICITES

Identique à la 5ème Course de Côte de LA BROQUE.

ARTICLE 6

Le parcours est identique à la 5ème Course de Côte de LA BROQUE.

6.6. A l'issue de l'épreuve, les véhicules des concurrents seront obligatoirement conduits au parc d'arrivée qui leur est réservé, aux Ets OBERLIN à LA BROQUE.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. Essais : aucun essai ne sera toléré en dehors des heures fixées au présent règlement particulier.

7.3. Les départs des montées et des essais seront espacés à la discrétion du Directeur de l'épreuve. L'ordre de départ sera laissé à l'appréciation de la Direction de l'épreuve en accord avec les Commissaires Sportifs et Techniques.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Aucun classement ne sera établi à l'issue de la manifestation.

□□□□□□